

Berne, le 3 décembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées

# Comment une nouvelle attestation aide Joshua et Mia à trouver un emploi sur le premier marché du travail

**Parce qu'ils rencontrent des difficultés d'apprentissage à l'école, Joshua et Mia suivent une Formation pratique FPra. La NOUVEAUTE : à l'issue de la formation, ils obtiennent non seulement une attestation FPra mais également une attestation individuelle de compétences AIC. L'AIC bénéficie de l'appui de partenaires importants : l'Union suisse des arts et métiers, la Confédération, les cantons et quatre branches. Joshua et Mia profitent de ce large soutien : grâce à l'AIC, ils améliorent leurs chances d'obtenir un job sur le premier marché de l'emploi.**

Les praticiennes et praticiens comme Joshua et Mia ainsi que les apprentis AFP qui n'ont pas réussi à obtenir leur attestation, peinent à trouver un emploi sur le premier marché du travail. Un nouveau certificat, l'attestation individuelle de compétences AIC, augmente leurs chances de trouver une place. Dans les lignes qui suivent, nous vous expliquons

- **ce qu'est exactement l'AIC** et
- **et pourquoi l'AIC renforce les chances d'intégration de Joshua et Mia.**

Qu'est-ce que la nouvelle attestation individuelle de compétences AIC ?

- L'AIC est une **attestation** pour les jeunes qui ont achevé une **Formation pratique FPra**<sup>1</sup> ou qui suivi une formation **AFP**<sup>2</sup> mais n'ont pas réussi l'examen.
- Elle certifie officiellement les **capacités et les compétences clés** que ces jeunes ont acquises dans le cadre de leur formation.
- Elle se base sur le **plan de formation AFP** correspondant et utilise la même terminologie dans le descriptif des compétences.
- Elle a été nouvellement testée dans les **quatre branches de la menuiserie, la logistique, les assistants de bureau et l'intendance** où elle sera introduite.

---

<sup>1</sup> Formation pratique FPra = Certains jeunes ne sont pas en mesure de suivre une formation professionnelle initiale reconnue certifiée par une attestation fédérale de formation (AFP). La FPra leur offre la possibilité d'obtenir un certificat qui atteste leurs compétences professionnelles. > [pour en savoir plus sur la FPra](#)

<sup>2</sup> AFP = Formation professionnelle initiale de deux ans certifiée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

- Elle est portée par la **Confédération**, par les **cantons**, par l'**Union suisse des arts et métiers** et par quatre organisations du monde du travail (OrTra).
- Elle a été **initiée par INSOS Suisse** dans le but de faciliter l'intégration des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage et fournissent de faibles performances.
- Elle offre à ces jeunes la chance **d'entrer sur le premier marché du travail** et, dans le meilleur des cas, de subvenir à leurs propres besoins.

## L'AIC augmente les chances d'intégration de Joshua et Mia. Pourquoi ?

- **Parce que l'AIC montre sans équivoque à l'employeur les capacités qu'une personne a acquises durant sa formation.** Avec l'AIC, il a désormais entre les mains une attestation officielle fiable des compétences acquises par une personne. Il peut ainsi plus facilement évaluer les candidatures et savoir si une candidate ou un candidat convient à une activité dans son entreprise.
- **Parce que le descriptif des compétences contenu dans l'AIC correspond au plan de formation AFP officiel, et répond donc aussi aux exigences du marché du travail.** Par conséquent, l'AIC est facilement compréhensible pour l'employeur.
- **Parce qu'avec l'Union suisse des arts et métiers, la Confédération, les cantons et les OrTra, d'importants partenaires portent l'AIC, et qu'elle est reconnue par les branches de la menuiserie, de la logistique, des assistants de bureau et de l'intendance.**

## Notre vision

Notre vision : voir **toutes les branches** introduire l'AIC – aussi pour les titulaires d'une FPra.

Pour atteindre cet objectif, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont adopté **un guide concernant l'AIC**. Il s'agit d'un **manuel d'utilisation pour l'introduction de l'AIC dans les autres branches**.

## Contact

**Annina Studer**, responsable du domaine Monde du travail, INSOS Suisse, tél. 078 840 40 73

En tant qu'association nationale de branche, **INSOS Suisse** représente les intérêts de 800 institutions pour personnes en situation de handicap. Quelque 60'000 personnes souffrant de handicaps les plus divers ont l'opportunité d'y effectuer une mesure d'intégration ou une mesure professionnelle. INSOS Suisse s'engage en faveur de conditions cadres optimales, qui permettent aux institutions d'accompagner et de soutenir les personnes en situation de handicap et de leur proposer des offres de prestations adaptées à leurs besoins.